

fermes sont mieux équipées et les travaux, mieux coordonnés. Des herbicides sélectifs ont permis d'exterminer certaines variétés de mauvaises herbes et de diminuer le nombre de ces parasites qui absorbaient l'humidité nécessaire à la céréale en croissance. La récolte de 1958 nous permet de conclure que nous ne connaîtrons plus le rendement des années passées. Je ne dis pas que nous maintiendrons la production phénoménale du début des années 1950, mais, dans les mêmes conditions, nous sommes en mesure de faire pousser sur une étendue donnée de terrain plus de céréales que nous ne le pouvions il y a seulement dix ans.

Notre capacité de récolter une plus grande quantité de céréales à l'acre répartit les coûts de production sur un plus grand nombre de boisseaux et réduit la variabilité du rendement. Toutefois, cela ne motive pas l'affirmation faite par plusieurs que cela compense la hausse des frais. Je suis certain que la plupart des députés conviendront qu'il peut être fort décourageant de se démener pour en arriver au même résultat. Cela signifie en vérité que la diminution de la variabilité du rendement fait naître la conviction que l'assurance-récolte, dont on a longtemps pensé qu'elle était financièrement inaccessible au cultivateur, est devenue une possibilité.

Mais qu'il me soit permis de préciser un point. L'opinion suivant laquelle nous devrions compenser l'augmentation des frais par une productivité accrue seulement ne nous mènera qu'à des excédents encore supérieurs à ceux qui existent actuellement. Le fait brutal, c'est que l'Ouest du Canada dépend surtout des marchés d'exportation pour la vente de ses céréales. Nous devons être en mesure de soutenir la concurrence sur ces marchés. Si nos prix, rendus trop élevés par l'augmentation de nos frais, nous font perdre ces marchés, l'économie de l'Ouest, et par conséquent l'économie canadienne, en souffriront. L'expérience nous enseigne que le bien-être économique du Canada dépend encore dans une large mesure de l'agriculture de l'Ouest. Jusqu'à maintenant, les cultivateurs ont supporté le poids de l'augmentation des salaires et des bénéfices dans l'industrie. Cette situation ne saurait être tolérée plus longtemps. J'en appelle à la population canadienne dans son ensemble pour qu'elle ne place pas les cultivateurs du pays dans une situation impossible.

Cela ne signifie pas, toutefois, que toutes les affaires des cultivateurs soient économiquement saines. La division de l'économique du ministère de l'Agriculture a séparé des autres les fermes commerciales du Canada (d'après le recensement de 1956) en fonction

de la capacité de l'exploitation agricole de rapporter \$1,200 à son exploitant au cours d'une année normale.

Peu d'entre nous seraient d'avis que \$1,200 représentent un gros revenu annuel et pourtant je souligne que ce chiffre représente la production globale,—le coût de la production doit se trouver dans ces \$1,200. Selon la définition de fermes commerciales, le ministère a trouvé que seulement 21.6 p. 100 des fermes de Terre-Neuve entraient, en 1956, dans cette catégorie, en Nouvelle-Écosse 38.5 p. 100, dans le Nouveau-Brunswick 40.8 p. 100, en Colombie-Britannique 53.4 p. 100, et dans le Québec 72 p. 100 et enfin jusqu'à 95.6 p. 100 dans la Saskatchewan.

J'aimerais bien savoir l'éventail du revenu brut des agriculteurs dans ma circonscription. Je sais que beaucoup d'entre eux auraient besoin que le gouvernement fédéral les aide davantage pour qu'ils puissent être classés dans le groupe des fermes commerciales. Ces chiffres révèlent d'une manière bien claire que beaucoup d'agriculteurs ont un besoin extrêmement urgent d'obtenir des crédits leur permettant de rendre leurs opérations actuelles vraiment rentables. Ce besoin est actuellement pressant dans tout le Canada. J'ai la certitude que les agriculteurs ainsi que les organismes agricoles seront infiniment reconnaissants de voir le gouvernement prendre des mesures promptes et suffisantes dans ce sens par l'élaboration d'un programme complet de crédit agricole.

Il faut en dire autant de l'assurance-récolte. C'est une méthode permettant au cultivateur de répartir ses risques sur une longue période d'années pour qu'une mauvaise récolte ne l'abatte pas mais compense de sérieuses pertes périodiques au moyen de primes régulières. Elle permettra d'éliminer les crises périodiques de production qui, notamment dans l'Ouest, ont causé de si graves ennuis à notre agriculture.

Voilà des programmes, en outre, qui ont le grand avantage de correspondre aux tendances de la production agricole et de la consommation alimentaire en notre pays. Nous ne pouvons aggraver la situation du producteur de bestiaux dans l'Ouest par rapport à celle du producteur de céréales, et il est peu pratique de se dérober aux préférences du Canada et de nos clients en matière d'aliments. Par habitant, en 1957, la consommation de céréales au Canada n'a atteint que les trois quarts,—75.6 p. 100,—de la consommation moyenne de 1935-1939. Voici des chiffres comparatifs: dans le cas des fruits, 159.4 p. 100; à l'égard des légumes, 122.8 p. 100; pour les œufs, 124.1 p. 100; les viandes, 120.7 p. 100; la volaille, 145.5 p. 100; le lait et le fromage, 123.1 p. 100.